



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Mission déconcentration, modernisation
et affaires juridiques

Arrêté du **29 DEC. 2017**

**fixant la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la
région Nouvelle-Aquitaine**

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4131-2, L. 4134-1 à L. 4134-7-2 et R. 4134-1 à R. 4134-7;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la nouvelle délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 22 novembre 2017 portant nomination de M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2017 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu les désignations effectuées par les organismes titulaires des sièges des premier, deuxième et troisième collèges ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine, pour chacun des sièges dudit conseil, les personnes dans le tableau ci-dessous :

Collège 1 : Représentants des entreprises et activités professionnelles non-salariées
58 membres

	Nombre de sièges	Désignation	Nom des représentants
I.1 Entreprises, activités industrielles	6	Chambre de commerce et d'industrie de la région Nouvelle-Aquitaine en veillant à la représentation des acteurs des secteurs innovants	Mme Christelle ABAUT M. Daniel BRAUD M. Patrice BRUNAUD Mme Marie-Neige CAMBADESSOUE BINET M. Bernard DUFAU Mme Nilda JURADO
	6	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de Nouvelle-Aquitaine, en veillant à la représentation des filières suivantes : énergie et énergies renouvelables, métallurgie, chimie et pharmacie, aéronautique-spatial, transport, industrie du bois	Mme Isabelle VISENTIN M. Jean DEGOS Mme Catherine TARJUS M. Jean René JECKO Mme Claudia THURET-ROUDIER M. Stéphane LATOUR
I.2 Représentants des autres organisations patronales	4	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Nouvelle-Aquitaine	M. Alain BRETTE Mme Camille DE AMORIN BONNEAU Mme Christel de OLIVEIRA M. Jean-Pierre LIMOUSIN
	5	l'Union des entreprises de proximité Nouvelle-Aquitaine (U2P) en veillant à la représentation de l'ensemble des organismes qui composent cette union	Mme Karine DESROSES Mme Alix PORTET-LASSERRE M. Jean-Jacques DUSSOUL M. Marcel DEMARTY M. Stéphane MONCHAMBERT
	1	Par accord entre le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise et la Fédération de la jeune chambre économique en Nouvelle-Aquitaine	Mme Chantal BOUATBA
I.3 Métiers, artisanat et Professions libérales	6	Par la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Nouvelle-Aquitaine en veillant à la représentation des métiers d'art	Mme Nathalie GAUTHIER Mme Nathalie LAPORTE Mme Geneviève BRANGÉ M. Philippe RETOURS M. Gérard GOMEZ M. Jean-Pierre GROS
	1	Par les Délégations régionales Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)	M. Jean-Philippe BREGÈRE
I.4 Agriculture, filières agro- industrielles, sylviculture, pêche et	6	Par la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine	M. Luc SERVANI Mme Sylvie MACHETEAU M. Guy ESTRADÉ Mme Chantal GONTHIER M. Bernard GOUPY Mme Brigitte ALANORE

conchyliculture	2	Par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de Nouvelle-Aquitaine	M. Philippe MOINARD Mme Claudine DANIAU
	1	Par la Fédération régionale des Jeunes Agriculteurs Nouvelle-Aquitaine	M. Jonathan LALONDRELLE
	1	Par la Confédération paysanne Nouvelle-Aquitaine	Mme Claire LAVAL
	1	Par la Coordination rurale de Nouvelle-Aquitaine	Mme Sylvie GIRARD
	1	Par le Centre régional de la propriété forestière	M. Olivier BERTRAND
	1	Par Coop de France Nouvelle-Aquitaine	M. Pierre PHILIPPE
	1	Par le Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC)	M. Patrick RAGUENAUD
	1	Par le Comité Interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB)	M. Roland FEREDJ
	1	Par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine	M. Serge LARZABAL
	1	Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture d'Aquitaine et de Poitou	En cours de désignation
I.5 Employeurs de l'économie sociale et solidaire	3	Par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine	Mme Lucile AIGRON Mme Pascale MOREL M. Laurent REBIERE
	1	Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) Nouvelle-Aquitaine	M. Pierre ROUSSEL
	1	Par accord entre les Unions régionales des sociétés coopératives d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes	M. Stéphane MONTUZET
I.6 Représentations sectorielles	1	Par le Comité régional bancaire Nouvelle-Aquitaine	M. Louis BORDONNEAU
	1	Par l'association Digital Aquitaine	Mme Tiphaine BICHOT
	1	Par l'Association régionale des industries alimentaires (ARIA) Nouvelle-aquitaine	M. Jacques LOUGE
	1	Par accord entre la Fédération française du bâtiment Nouvelle-Aquitaine et la Fédération régionale	M. Jean-Bernard MARON

		des travaux publics Nouvelle-Aquitaine	
	1	Par accord entre les pôles de compétitivité en Nouvelle-Aquitaine	Mme Trang PHAM
	1	Par accord entre les établissements et organismes gestionnaires de plateformes portuaires et aéroportuaires en Nouvelle-Aquitaine	En cours de désignation
	1	Par l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Nouvelle-Aquitaine	Mme Laura BOURIGAULT
	58		

**Collège 2 : Organisations syndicales de salariés les plus représentatives
58 membres**

Nombre de sièges		Mode de désignation	Noms des représentants
II.1	18	Par les Comités régionaux d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes de la CGT	Mme Amandine BOUDIGUES Mme Fabienne CASSAGNES M. Robert COLIN Mme Marylène FAURE M. Marc HAVARD Mme Céline JAUGEARD M. Olivier LACHAUD M. Mathieu LE ROCH Mme Véronique LELIBON M. Hervé PINEAU Mme Pascale ROME Mme Monique ROUGIER M. Paul-Hervé ROUSSEAU M. Julien RUIZ Mme Cécile SAEZ-PAYENCET M. André Marc SOLUREAU M. Michel VALENTIN-GARRIGUE Mme Evelyne VIDEAU
II.2	14	Par l'Union régionale de la CFDT Nouvelle-Aquitaine	Mme Marie-Pierre LIBOUTET Mme Martine LEVEQUE Mme Isabelle DAVISSEAU Mme Catherine AUGRAND Mme Monique LEFEBVRE Mme Brigitte LAVIGNE Mme Bernadette BONNAC-HUDE M. Michel NEMPON M. Didier GESSON M. Bernard GIRET M. Joël ANDREU M. Marc BESNAULT

			M. Olivier CHABOT M. Didier DELANIS
II.3	12	Par l'Union régionale de la CGT-FO Nouvelle-Aquitaine	Mme Nathalie ALEXANDRE Mme Claude BILLEROT Mme Sophie CONSEIL Mme Anne-Lise GAZEAU Mme Claudine MILOX Mme Séverine PRIVAT M. Alain BARREAU M. Gilles BEZIAT M. Jean-Luc DENOPCES M. René FERCHAUD M. Jean-Louis MERPILLAT M. Serge ROZIER
II.4	5	Par l'Union régionale UNSA Nouvelle-Aquitaine	Mme Fabienne BORDENAVE M. Lionel CHAUTRU M. Philippe DESPUJOIS M. Yves PREVOT Mme Christine VASSEUR
II.5	3	Par l'Union régionale de la CFE-CGC Nouvelle-Aquitaine	Mme Michelle HEIMROTH M. Philippe BENEITEAU M. Patrick DEBAERE
II.6	2	Par l'Union régionale CFYC Nouvelle-Aquitaine	Mme Anne-Marie CASTERA M. Jean-François AGOSTINI
II.7	2	Par la FSU Nouvelle-Aquitaine	Mme Géraldine JOUSSEAUME M. Alain REILLER
II.8	2	Par les Unions SUD-Solidaires en Nouvelle-Aquitaine	En cours de désignation
	58		

Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la région 58 membres			
	Nombre de sièges	Mode de désignation	Noms des représentants
III.1 Droits des femmes, de la famille et organisations de parents d'élèves	6	Par accord entre : -la Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Nouvelle-Aquitaine, -l'Union régionale des associations familiales (URAF) de Nouvelle-Aquitaine, -Génération mouvement – Les Aînés Ruraux, -la Fédération régionale du Planning familial Nouvelle-Aquitaine, -le comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE),	Mme Marie-Jo LAROZE Mme Annick ALLARD M. Gérard VILAIN Mme Monique NICOLAS Mme Stéphanie ANFRAY

		-la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)	Mme Véronique HERVIOU
III.2 Enseignement supérieur, recherche et innovation	4	Par accord entre les représentants des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur présents dans la région Nouvelle-Aquitaine	Mme Anne GAUDIN M. Yves JEAN Mme Hélène PAULIAT M. Serge REY
	2	Par accord entre la Fédération des Associations Générales Étudiantes et l'Union Nationale des Etudiants de France	M. Anthony MASCLÉ Mme Amélie RABY
III.3 Insertion, handicaps, droits des minorités / diversité	3	Par accord entre : -l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), -l'INAE Nouvelle-Aquitaine (Agir ensemble pour l'insertion par l'activité économique), -le comité régional des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) Nouvelle-Aquitaine,	M. Jean-Marc EWALD M. Bernard DECHE M. Benoit DURET
	2	Par accord entre l'Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (URAPEJ) Nouvelle-Aquitaine et l'Association des Paralysés de France (APF)	M. Jacques PERE Mme Catherine ESTIENNE
	1	Par accord entre l'Association du lien interculturel familial et social (ALIFS) et le Réseau aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration (RAHMI)	M. Taoufik KARBIA
III.4 Santé et solidarités	2	Par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)	M. Christian CHASSÉRIAUD Mme Wiame BENYACHOU
	2	Par accord entre l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) et la Fédération hospitalière de France (FHF) Nouvelle-Aquitaine	M. Elie PEDRON Mme Fabienne GUICHARD
	1	Par l'Union régionale de la Mutualité française	M. Patrick OLLIVIER
III.5 Mouvements et associations de jeunesse et d'éducation populaire	6	6 sièges (dont au moins 3 représentants âgés de moins de 30 ans) par accord entre les organisations suivantes : -le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Nouvelle-Aquitaine (2 sièges), -le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine (2 sièges), -la Ligue de l'enseignement Nouvelle-Aquitaine (1 siège),	Mme Liza MERCHAOUI M. Dominique NIORTHE M. Jany ROUGER Mme Catherine PIET BURGUES Mme Rita VARISCO SILVA

		-la Confédération nationale des foyers ruraux et associations de développement et d'animation en milieu rural (CNFR) en Nouvelle-Aquitaine (1 siège)	M. Jean-Jacques ÉPRON
III.6 Tourisme, Sport, loisirs	2	Par accord entre l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) et l'Association régionale des grands acteurs du tourisme en Nouvelle-Aquitaine	En cours de désignation En cours de désignation
	2	Par accord entre les Comités régionaux olympiques et sportifs de Nouvelle-Aquitaine (CROS)	Mme Rima CAMBRAY M. Jean-Claude LABADIE
	1	Par la Fédération régionale des chasseurs Nouvelle-Aquitaine	M. Michel AMBLARD
	1	Par l'association régionale des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique Nouvelle-Aquitaine	M. Alain DALY
III.7 Cadre de vie et consommation	1	Par la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Nouvelle-Aquitaine	Mme Françoise LECLERC
	2	Par accord entre l'Union régionale HLM Nouvelle-Aquitaine et le comité régional Action logement Nouvelle-Aquitaine	Mme Muriel BOULMIER M. Philippe DEJEAN
	1	Par l'Union Régionale de la propriété immobilière (URPI) Nouvelle-Aquitaine	M. Gérard FILOCHE
	2	Par accord entre les associations UFC-Que choisir d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes (1 siège) et l'Union régionale Nouvelle-Aquitaine Consommation Logement et Cadre de Vie (1 siège)	Mme Clarisse MAILLARD Mme Ginette LECOURT
III.8 Culture et économie culturelle	6	Par accord entre : -conjointement par l'Institut culturel basque et l'Institut occitan (1 siège),	M. Pantxo ETCHEGOIN
		-le Réseau des indépendants de la musique (RIM) (1 siège),	M. Éric ROUX
		-l'association Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine (LINA) (1 siège),	Mme Coline HUGEL
		-l'association régionale des cinémas de proximité en Aquitaine (ACPA) (1 siège),	M. Rafael MAESTRO
		-le Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (Sodavi) Nouvelle-Aquitaine (1 siège) -l'Association Sites et cités remarquables (1 siège)	En cours de désignation Mme Marylise ORTIZ

III.9 Associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable	4	Par accord entre : -Limousin Nature Environnement, -Poitou-Charentes Nature, -la Fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO) -Conjointement entre les Conservatoires régionaux d'espaces naturels d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes	Mme Clarisse PINEL Mme Isabelle LOULMET M. Pierre DAVANT Mme Annie-Claude RAYNAUD
	1	Par la Ligue pour la protection des oiseaux (L.P.O)	Mme Christine JEAN
	2	Par accord entre : -Surfrider Foundation (1 siège) -conjointement le GRAINE Aquitaine, le GRAINE Poitou-Charentes et Sève Limousin (1 siège)	M. Stephane LATXAGUE Mme Anne COUVEZ
	2	Par accord entre le Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire (REGAL) Nouvelle-aquitaine et Citoyens en réseau pour des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine (CIRENA)	Mme Caroline BIREAU Mme Magali MARTIN
	2	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine en raison de leurs compétences en matière d'environnement et de développement durable	Mme Alyssa DAOUD M. Dominique CHEVILLON
	58		

Collège 4 : Personnalités qualifiées
6 membres

Nombre de sièges	Mode de désignation	Personnes désignées
6	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine :	Mme Emmanuelle FOURNEYRON Mme Dominique IRIART M. François-Xavier MENU Mme Charlotte MORIZE M. Bernard ROUX M. Ahmed SERRAJ

Article 2 :

Conformément à l'article R.4134-6 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil économique, social et environnemental régional sont désignés pour six ans.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa dernière mesure de publicité.

Article 4 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs régional, et notifié au président du conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine, au président du conseil économique, social et environnemental de la région Nouvelle-Aquitaine et aux préfets des départements de la Charente, de Charente-Maritime, de Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne.

Fait à Bordeaux, le **29 DEC. 2017**

Le Préfet de région,


Didier LALLEMENT

Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative :

. un recours gracieux, adressé à :
M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
4 b esplanade Charles de Gaulle
33000 BORDEAUX Cedex ;

. un recours hiérarchique, adressé au(x) ministres(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

. un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Bordeaux – 9 rue Tastet – 33000 BORDEAUX